

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Commissions municipales – Modification de la composition

SV/N° 2022 - 11 – 05

M. le Maire expose qu'il convient d'apporter une modification aux délibérations 2020-06-02 du 18 juin 2020 et 2021-12-01 du 9 décembre 2021 qui indiquent la composition des 4 commissions municipales.

En effet, M. Oner Oduncu, devenu Conseiller Municipal le 30 septembre dernier en remplacement de Mme Cindie Malecki, démissionnaire, doit pouvoir siéger au sein d'une de ces quatre commissions.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – accepte que M. Oner Oduncu siège au sein de la commission Sports/Loisirs/Tissu associatif.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK

En exercice : 27  
Présents : 15  
Pouvoirs : 8  
Pour : 23  
Contre :  
Abstentions :